

N° 5751¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

portant approbation du Protocole, modifiant le Protocole additionnel relatif aux impôts annexé à la Convention concernant la coopération administrative et judiciaire dans le domaine des réglementations se rapportant à la réalisation des objectifs de l'Union économique Benelux, signé à La Haye, le 29 avril 1969 et de la Déclaration des trois Gouvernements, signés à Bruxelles, le 17 avril 2007

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(19.2.2008)

En date du 19 juillet 2007, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat le projet de loi sous rubrique, élaboré par le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration. Le texte du projet de loi était accompagné d'un exposé des motifs ainsi que du texte des Actes à approuver.

Le projet sous avis se propose d'approuver un Protocole modifiant le Protocole additionnel relatif aux impôts signé à La Haye, le 29 avril 1969.

La modification proposée vise à mettre à la disposition des administrations fiscales des trois pays du Benelux un instrument commun supplémentaire de lutte contre la fraude fiscale transfrontalière. Elle étend le champ d'application du régime de responsabilité solidaire du pays où la TVA est due aux deux autres pays partenaires ainsi que le champ d'application de l'article 8 du Protocole aux différentes opérations imposables mentionnées dans la 6^{ème} Directive 77/388/CEE du Conseil du 17 mai 1977 en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires – Système commun de taxe sur la valeur ajoutée: assiette uniforme.

Le protocole en question a été signé à Bruxelles en date du 17 avril 2007 et entrera en vigueur le premier jour du mois qui suivra la date du dépôt du troisième instrument de ratification.

L'article unique ne donne pas lieu à observation et le Conseil d'Etat peut approuver le projet de loi sous avis.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 19 février 2008.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

